



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM80478, N°194125) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre - 30**

Date de parution : 06/07/2018

Coût de l'annonce :

Montant HT :	605,50 €
Insertion web HT :	10,00 €
Justificatif(s) HT :	1 x 2,56 = 2,56 €
Montant TVA :	123,61 €
Total TTC :	741,67 €

Fait à Montpellier, le 2 Juillet 2018

Le Gérant

Bernard MAFFRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VERS – PONT DU GARD

194125

Par arrêté n°01/2018/008 du 02 juillet 2018 le Maire de VERS – PONT DU GARD ouvre une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'enquête se déroulera à la mairie de VERS - PONT DU GARD, siège de l'enquête, pendant 47 jours consécutifs, du **lundi 23 juillet 2018 au vendredi 07 septembre 2018**.

Monsieur Jean HODÈS (colonel de l'armée de terre en retraite) a été désigné par le Vice-président du Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance de l'ensemble des pièces du dossier en mairie, sous forme papier et informatique, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 15h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h, ainsi que sur le site internet de la commune : www.vers-pont-du-gard.fr

Le public pourra également consigner ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert en mairie de VERS – PONT DU GARD aux heures habituelles d'ouverture au public,

- par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : plu@vers-pontdugard.fr – cette boîte e-mail sera ouverte le lundi 23 juillet à 09h00 et fermée le 07 septembre à 17h00.

- ou les adresser par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de VERS – PONT DU GARD 5, rue Grand du Bourg 30210 Vers Pont du Gard La date limite de réception et d'enregistrement du courrier est fixée au vendredi 07 septembre 2018.

Dès la publication du présent avis, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie de VERS – PONT DU GARD.

Le projet d'élaboration du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'Autorité environnementale, en date du 28 juin 2018, est joint au dossier d'enquête. Les informations environnementales se rapportant au projet se trouvent dans le rapport de présentation inclus dans le dossier du PLU.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de VERS – PONT DU GARD pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 23 juillet 2018 de 9h00 à 12h00,

- samedi 18 août 2018 de 9h00 à 12h00,

- vendredi 07 septembre 2018 de 14h00 à 17h00.

Jusqu'au dernier jour de l'enquête, l'ensemble des observations et propositions du public, transcrites sur le registre papier, adressées par courrier postal, formulées lors des permanences du commissaire enquêteur ou transmises par voie électronique seront consultables au siège de l'enquête et sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Maire de VERS - PONT DU GARD son rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées.

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie et sur le site informatique de la commune, pendant un an.

Le projet d'élaboration du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal de VERS – PONT DU GARD.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Monsieur le Maire de VERS – PONT DU GARD.

Le Maire

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. MIDIMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.